



Union des Villes et  
Communes de Wallonie asbl  
Fédération des CPAS



Fédération des CPAS  
Bruxellois  
Association de la Ville et des  
Communes de la Région de  
Bruxelles-Capitale  
Federatie van Brusselse  
OCMW's  
Vereniging van de Stad en de  
Gemeenten van het Brussels  
Hoofdstedelijk Gewest



AFDELING  
OCMW's



Vos ref.:

Nos ref.: 20160415\_plan\_répartition\_modèle\_accueil

Vos corresp.: (UVCW) Malvina GOVAERT 081.24.06.50  
(VVSG) Piet VAN SCHUYLENBERGH 02.211.55.27  
(AVCB) Marie WASTCHENKO 02.238.51.56

Monsieur Theo Francken  
Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration  
Rue de la Loi 18  
1000 Bruxelles

Annexe:

Bruxelles, le 15 avril 2016

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

**Concerne : Communication relative à la mise en œuvre du plan de répartition et au rôle des CPAS dans le (nouveau) modèle d'accueil**

Alors que la date annoncée de l'entrée en vigueur du plan de répartition s'approche à grands pas, les trois Fédérations de CPAS, par le biais d'une décision de leurs Comités Directeurs respectifs, reviennent vers vous dès lors qu'elles reçoivent de plus en plus de signaux du terrain qui, de manière non exhaustive, sont les suivants :

- plus de 1.000 places ILA seraient inoccupées. Cela concernerait des places nouvellement créées dans le cadre du plan de répartition mais également des places pour hommes isolés dont Fedasil a toujours souligné la pénurie,
- le plan de répartition ne serait pas mis en œuvre et l'ouverture de places ILA dans ce cadre n'aurait donc plus la même importance : la cadence devrait être ralentie, voire même stoppée,
- des places en centres collectifs seraient fermées ou reconverties en places buffer,
- le nouveau modèle d'accueil serait bientôt mis en œuvre,
- les CPAS seraient plutôt sollicités pour l'ouverture de places de type « relocalisation/resettlement », dans le cadre de l'accord entre l'Union Européenne et la Turquie, et non plus pour des places ILA, le financement des deux types de place étant cependant largement différent,
- etc.

Au vu de ces éléments d'information, les CPAS du pays s'inquiètent et ne savent plus dans quelle direction développer leurs activités. **Un message politique clair et uniforme se fait pressant, à l'approche de la date du 1<sup>er</sup> mai 2016.** En effet, les avis et recommandations personnels des différents travailleurs de Région de Fedasil ne suffisent plus, que ce soit à propos de la mise en œuvre potentielle ou non du plan de répartition ou à propos du type de place à éventuellement créer. Le renvoi au rapport futur que Fedasil devra établir sur la situation du réseau d'accueil avant une activation du plan de répartition est également une réponse qui n'est, à ce stade-ci, plus satisfaisante.

Jusqu'à présent, les CPAS se sont fortement mobilisés pour répondre positivement aux efforts qui leur étaient demandés dans le cadre du plan de répartition. Ils ont intégré le fait que les efforts produits avant l'entrée en vigueur du plan de répartition seraient récompensés, comme vous l'avez laissé sous-entendre à plusieurs reprises et pour la dernière fois, dans la newsletter du SPP IS datée du 18 mars 2016.

Les CPAS n'ont pas seulement investi de l'énergie dans le cadre du plan de répartition mais aussi de l'argent public : des contrats de bail ont été signés, des engagements de personnel effectués, du mobilier acheté. A ce jour, les finances de certains CPAS sont déjà dans le rouge car les places ILA nouvellement créées sont inoccupées depuis leur ouverture et les investissements effectués non couverts par le subventionnement à 40%.

**Dès lors, que doivent faire les CPAS ? Continuer ou arrêter la création de places ILA ?** Pour nous, il est impensable que les CPAS ralentissent la cadence dans la réalisation de leurs quotas alors que des sanctions importantes ont été annoncées. D'autre part, ils ne peuvent pas non plus se permettre de faire des investissements dont le déséquilibre budgétaire semble assuré si les places devaient être inoccupées, voire fermées à court terme. Par ailleurs, **il est impératif que les CPAS qui ont fourni des efforts dans le cadre du plan de répartition reçoivent des garanties quant à l'existence et la viabilité de leurs places.**

Dans la liste des hypothèses qui semblent tourner sur le terrain en réponse à la baisse du taux d'occupation du réseau, une hypothèse, pourtant essentielle à nos yeux, ne semble pas avoir été évoquée : **la prolongation du délai de transition de 2 mois pour les personnes ayant obtenu un statut de protection internationale. Nous demandons une nouvelle fois que ce délai soit prolongé, la situation actuelle le permettant.** Il serait en effet interpellant que des places d'accueil restent vides ou soient fermées alors que des personnes ayant obtenu leur titre de séjour se retrouvent à la rue à cause d'une période de transition reconnue par tous comme trop courte.

Au nom des CPAS belges, **nous vous demandons donc instamment une rencontre** afin de vous entendre sur les points abordés dans ce courrier et en vue d'une communication devant permettre de rassurer les CPAS dans des délais raisonnables.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire d'Etat, en l'expression de notre considération distinguée.



Luc VANDORMAEL  
Président de la Fédération des  
CPAS de l'Union des Villes et  
Communes de Wallonie



Michel COLSON et Jean SPINETTE  
Coprésidents de la Fédération des CPAS  
Bruxellois  
de l'Association de la Ville et des  
Communes de la Région de Bruxelles-  
Capitale



Rudy CODDENS  
Voorzitter van de Afdeling  
OCMW's van de Vereniging  
van Vlaamse Steden en  
Gemeenten

*La présente est également envoyée au Ministre Willy Borsus, Ministre de l'Intégration Sociale.*

*Copie de la présente est envoyée à M. Jean-Pierre Luxen, Directeur général de Fedasil et à M. Julien Van Geertsom, Président du SPP IS.*